

MODALITÉS D'INSCRIPTION

NON-RÉSIDENTS

Le programme du camp de jour n'est pas accessible aux non-résidents.

AIDE FINANCIÈRE

Après une évaluation budgétaire, le Service d'entraide de Saint-Lambert-de-Lauzon peut apporter une aide financière aux familles en difficulté qui en font la demande. Pour en savoir plus, composez le 418 889-5109.

REMBOURSEMENT

La Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon accorde un remboursement et/ou accepte une modification à une inscription, aux parents présentant une preuve jugée pertinente démontrant que la situation est hors de leur contrôle tel que : rapport médical, perte d'emploi, ordre de la cour, attestation de l'employeur certifiant une modification de la période de vacances et déménagement. Dans ces cas-ci, des frais de gestion de 15 % seront retenus pour les semaines de camp annulées et/ou modifiées à ceux demandant le remboursement ou une modification, sauf s'il s'agit d'un service ayant été annulé par la Municipalité elle-même. Votre demande doit être fait par courriel à loisirs@mun-sldl.ca.

RELEVÉ 24

Selon la *Loi sur les impôts*, les reçus fiscaux seront remis au plus tard le 28 février de chaque année, au nom de la personne qui procède au paiement (payeur) dans son dossier citoyen (Voilà). Le numéro d'assurance sociale du payeur est nécessaire pour que le Relevé 24 soit valide.

La responsabilité de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon se limite à l'émission des relevés 24 au payeur seulement. Pour les conditions d'utilisation du relevé par les particuliers dans leur *Déclaration de revenus* ou autres questions d'usage du Relevé 24, il faut communiquer avec Revenu Québec.